

TARIF TENNIS SAISON D'HIVER

Les terrains de tennis sont à votre disposition de 8h15 à 22h30.

Les périodes de jeu sont d'une heure.

Les tarifs sont valables pour un simple ou pour un double.

Les locations doivent être payées par le système de réservation la veille.

L'annulation est possible avant le début de votre partie à minuit au plus tard.

Au cas contraire, la réservation doit être honorée par les joueurs.

LOCATION D'UN COURT

Membres juniors (de moins de 18 ans)	Gratuit ***
Membres	CHF 34.-
Membre + un non-membre ou en congé	CHF 36.50.-
Non-membres ou membres en congé	CHF 39.-

*** Les membres de moins de 18 ans peuvent jouer gratuitement, **uniquement en réservant maximum 15 minutes avant sur les courts intérieurs**, lorsque ces derniers sont libres. Sur les courts extérieurs, tous les membres peuvent réserver gratuitement à distance.

LOCATION RAQUETTE CHF 10.- / pce

COTISATION TENNIS (d'avril à mars *)

Actif	CHF 420.- + CHF 30.- (finance d'inscription la 1er année)
Couple	CHF 800.- + CHF 60.- (finance d'inscription la 1er année)
Etudiant (de 17 à 20 ans) (Entre 21 et 25 ans, présentation d'une carte ou d'une attestation d'études obligatoire)	CHF 240.- (finance d'inscription gratuite)
Junior II (de 13 à 16 ans)	CHF 160.- (finance d'inscription gratuite)
Junior I (de 6 à 12 ans)	CHF 65.- (finance d'inscription gratuite)

TARIF TENNIS **SAISON D'HIVER**

LICENCE MEMBRE (d'avril à mars *)

Junior (jusqu'à 18 ans)	CHF 45.-
Adulte (dès 18 ans)	CHF 75.-

HEURE FIXE HIVER (29 semaines)

Saison hiver - 1 période (membre) (Entre 8h15 et 15h15)	CHF 800.-
Saison hiver - 1 période (membre) (Entre 16h15 et 22h15)	CHF 900.-
Saison hiver - 1 période (non-membre) (Entre 8h15 et 15h15)	CHF 1'000.-
Saison hiver - 1 période (non-membre) (Entre 16h15 et 22h15)	CHF 1'400.-

HEURE FIXE ANNUELLE (de septembre à août *)

Pour 1 période (membre) (Entre 8h15 et 15h15)	CHF 1'300.-
Pour 1 période (membre) (Entre 16h15 et 22h15)	CHF 1'500.-
Pour 1 période (non-membre) (Entre 8h15 et 15h15)	CHF 1'600.-
Pour 1 période (non-membre) (Entre 16h15 et 22h15)	CHF 2'000.-

** La cotisation, l'heure fixe ainsi que la licence peuvent débuter en cours d'année et seront facturées au prorata, sauf pour la licence, le tarif reste inchangé.*

Pour toutes questions, vous pouvez prendre contact avec Mme Marie Jeanblanc du lundi au vendredi aux heures d'ouverture du secrétariat au 024 425 62 84 ou par e-mail à info@tcy.ch.